



# MONITORING DE PROTECTION

## République Centrafricaine

Analyse trimestrielle  
Octobre - Décembre 2022



# RÉSUMÉ SOMMAIRE



## CONTEXTE DU PROJET ET SITUATION SÉCURITAIRE

**12** préfectures couvertes par le monitoring de protection. **388** relais communautaires et **466** membres de comités de protection. Situation sécuritaire, pénurie de carburant persistantes, contraintes budgétaires et déficiences du réseau téléphonique.



## INCIDENTS DE PROTECTION (INDIVIDUELS)

**5629** incidents individuels (hausse de 39 pour cent) dont les VBG représentent **28** pour cent. Les filles sont les principales victimes de violences sexuelles (**66** pour cent des cas). Augmentation des incidents liés à la transhumance coïcidant avec la saison sèche.



## ALERTES DE PROTECTION

**58** alertes de protection (hausse de 45 pour cent). Des hommes en armes impliqués dans **79** pour cent des alertes.



## ENQUÊTES DE PERCEPTION

**1947** ménages et **121** relais communautaires consultés. **84** pour cent des relais communautaires confirment que les incidents de protection ont eu lieu dans leur communauté durant le mois précédant l'enquête.



## RÉPONSES ET ACTIONS

**27** centres d'écoute répartis dans **12** préfectures couvertes par le projet de Monitoring de Protection en réponse aux besoins résultants des incidents de VBG, y compris le système de référencement.

# MÉTHODOLOGIE

## Collecte des données

Le monitoring de protection est une activité essentielle de la réponse du HCR qui implique la vérification et l'analyse systématiques des violations des droits, des incidents, des risques et des besoins de protection des personnes relevant du mandat du HCR sur une période prolongée. Le présent rapport est basé sur la collecte et l'analyse de données de protection au cours du quatrième trimestre 2022.

Le HCR et ses trois partenaires de mise en œuvre - INTERSOS, Cooperazione Internazionale (COOPI) et Finn Church Aid (FCA) - disposent de **4 outils de collecte d'informations de monitoring de protection**. Ces outils comprennent des questionnaires de perception auprès des ménages et les informateurs clés (relais communautaires) qui permettent de consulter directement les populations sur les risques et problématiques de leur environnement de protection<sup>1</sup>, un formulaire de collecte des incidents individuels de protection et un formulaire des alertes de protection pour des événements de grande ampleur touchant un groupe au sein de la population civile. Les données ont été recueillies dans les localités et les axes accessibles aux moniteurs de protection ou par téléphone lorsque la connexion le permettait.

## Limitations

La RCA est l'un des contextes les plus difficiles pour les travailleurs humanitaires, la présence de groupes armés, les affrontements armés ainsi que certains incidents liés à la criminalité affectent les opérations humanitaires en obligeant à suspendre temporairement ou à limiter les activités.<sup>2</sup> La **situation sécuritaire** restreint les activités de monitoring de protection dans certaines zones couvertes par le projet, notamment sur certains axes dans les préfectures de l'Est (Haut-Mbomou, Mbomou, Haute-Kotto, Basse-Kotto), la préfecture de l'Ouham (sur les axes Kabo-Batangafa-Bouca) et Mambéré-Kadeï (sous-préfecture d'Amada-Gaza).

Si les équipes de moniteurs ne peuvent pas effectuer de missions dans une certaine zone, pour des raisons de sécurité ou à cause de l'état des routes, elles recevront les informations des informateurs clés par téléphone. Cependant, le **réseau téléphonique** en RCA est souvent inefficace et, dans certaines régions, inexistant.

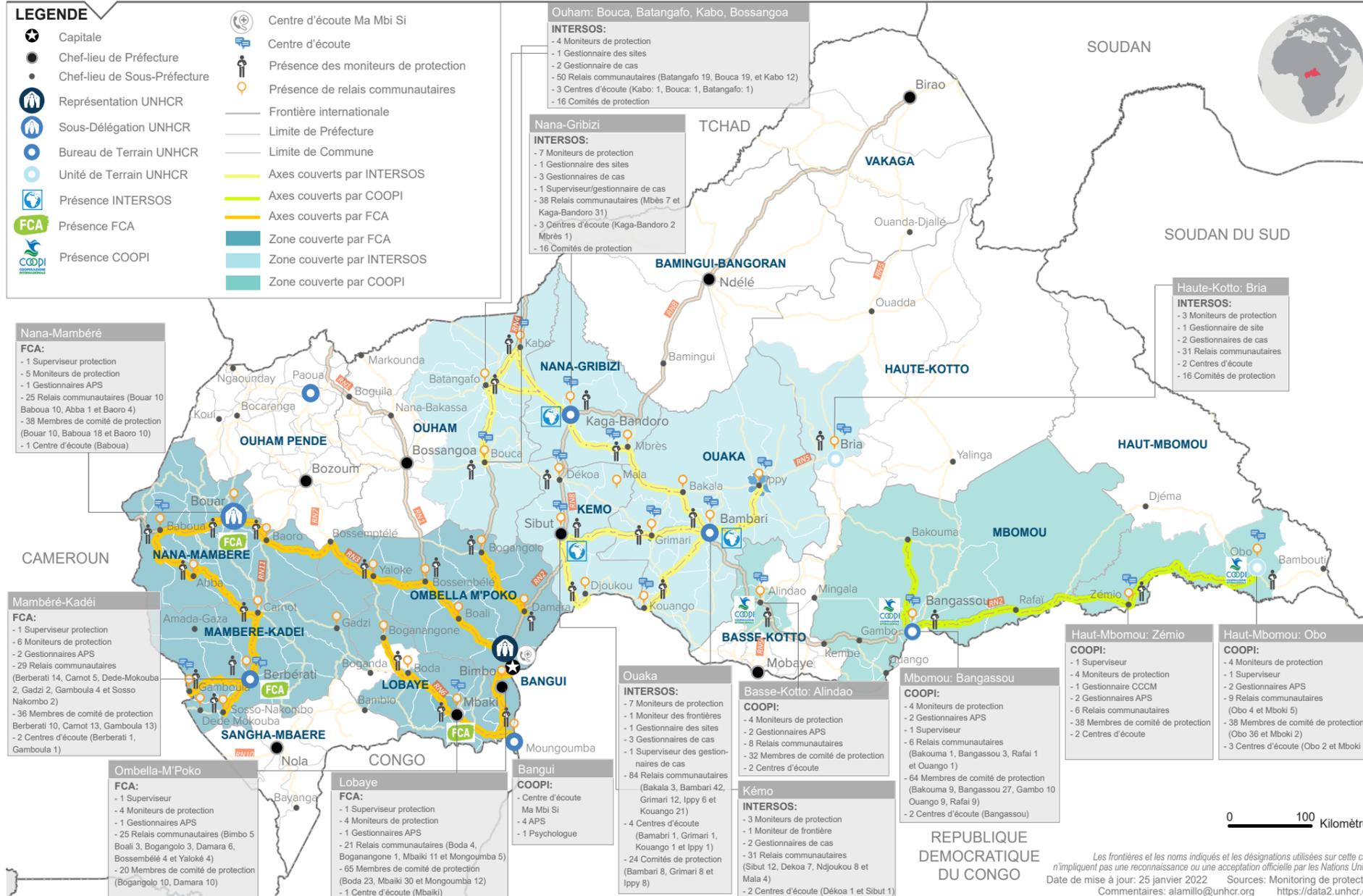
Un autre facteur qui affecte et limite les déplacements des équipes de protection est la pénurie de carburant et les problèmes d'approvisionnement qui touchent la RCA. Cette **crise de carburant** a aussi un impact important sur la situation sécuritaire car les forces de l'ordre et de sécurité de l'État ainsi que les forces de la MINUSCA qui ont été contraints de réduire leurs déplacements, y compris les patrouilles de surveillance et les escortes du personnel humanitaire.

<sup>1</sup> Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes (protection générale, protection légale, VBG, protection de l'enfance, éducation, solutions durables et engagement communautaire). L'analyse des enquêtes de perception du troisième trimestre ne concerne que les zones de couverture de COOPI et de FCA.

<sup>2</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a enregistré un total de 42 incidents ayant touché le personnel humanitaire au cours du quatrième trimestre de 2022. <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/republique-centrafricaine-aperçu-des-incidents-touchant-les-travailleurs-humanitaires-au-cours-des-cinq-dernieres-annes-2018-2022>

4	COUVERTURE ET APPROCHES DU MONITORING DE PROTECTION
6	CHIFFRES CLÉS
8	TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION
10	ALERTES DE PROTECTION
12	FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION
16	VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE
22	PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉOLUTION 1612
26	ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE
32	ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ
36	ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ
40	PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS
42	PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S
44	COORDINATION, RÉFÉRENCEMENTS ET RÉPONSES
45	CRÉDITS

# COUVERTURE ET APPROCHES DU MONITORING DE PROTECTION



## Zones de couverture

Le projet de monitoring de protection se focalise **12 des 16** préfectures de la RCA<sup>3</sup> en priorisant les principales zones de concentration de population, y compris les sites de personnes déplacées internes, et les zones présentant des risques de protection les plus élevés. Dans 8 préfectures (la Kémo, la Nana-Gribizi, l'Ouham, l'Ouaka, la Basse-Kotto, le Mbomou, le Haut-Mbomou et la Haute-Kotto) les partenaires sont également responsables de la gestion des 61 sites.

La préfecture de l'Ouham Pende<sup>4</sup> n'est pas couverte par le projet de monitoring de protection néanmoins les équipes du HCR à Paoua surveillent directement la situation de protection.

De plus, le staff du HCR à Kaga-Bandoro surveille à distance la situation de protection dans les préfectures du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga qui ne sont pas couverts par le projet ou par tout autre acteur spécifiquement engagé dans le monitoring de protection.

## Approches du monitoring de protection

Le projet de monitoring de protection applique une **approche communautaire** en établissant, renforçant et redynamisant un réseau communautaire qui participe à la collecte, la vérification et l'analyse d'information sur la situation de protection.

La structure à base communautaire est composée de relais communautaires (informateurs clés) et de comités de protection qui sont intégrés en application de la **politique sur l'âge, le genre et la diversité (AGD)** du HCR.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, les structures communautaires sont composées de **388 relais communautaires** et de **466 membres de comités de protection**.

L'approche communautaire implique également de maintenir un partenariat avec les autorités locales, les chefs/leaders communautaires, y compris les sites des PDI, pour la vérification de l'information, l'analyse des problématiques et des risques de protection, le plaidoyer et l'élaboration des recommandations adressées aux autorités et aux acteurs humanitaires

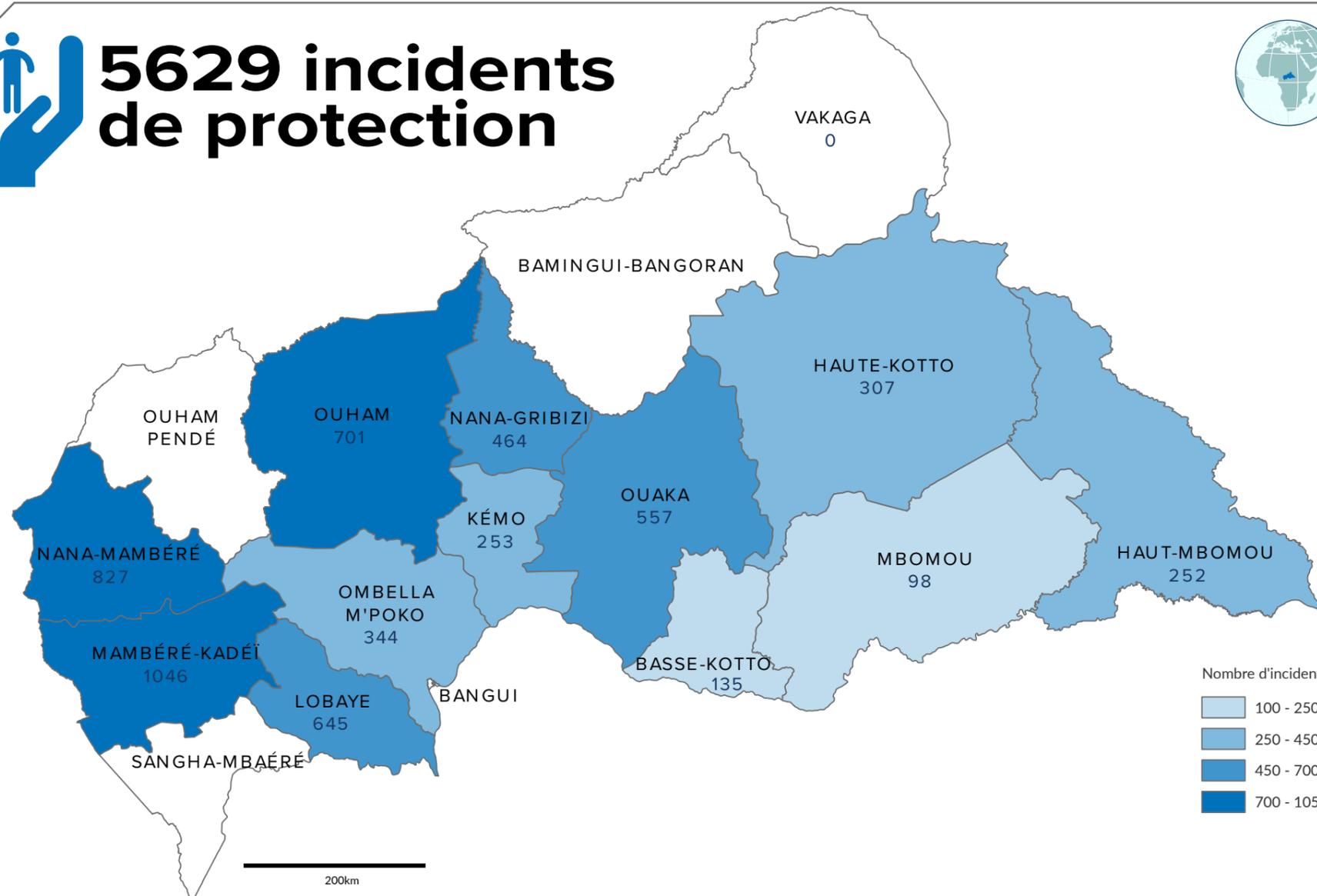
**12/16**  
préfectures  
couvertes.

<sup>3</sup> Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kémo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.  
<sup>4</sup> Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).

# CHIFFRES CLÉS



## 5629 incidents de protection



Les équipes du monitoring de protection ont enregistré **5,629 incidents individuels de protection**, constituant **une hausse de 39 pour cent par rapport au trimestre précédent** et une hausse de 211 pour cent par rapport à la même période en 2021.

En ce qui concerne les enquêtes de perception, **1,947 ménages et 121 relais communautaires** ont été consultés par les équipes de protection dans la zone de couverture du projet par les équipes de protection.

53 pour cent des ménages interrogés ont un chef de famille de sexe féminin et 21 pour cent des relais communautaires sont des femmes.

Environ **784 pour cent des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé que des incidents de protection s'étaient produits dans leur communauté au cours du mois** précédant l'entretien.

**39%**  
Hausse des incidents par rapport au trimestre précédent

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Incidents de protection par préfectures

## TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION



Des affrontements entre groupes armés et forces gouvernementales, des incursions de groupes armés ainsi que des exactions contre la population civile sont les principales causes de déplacement de la population.

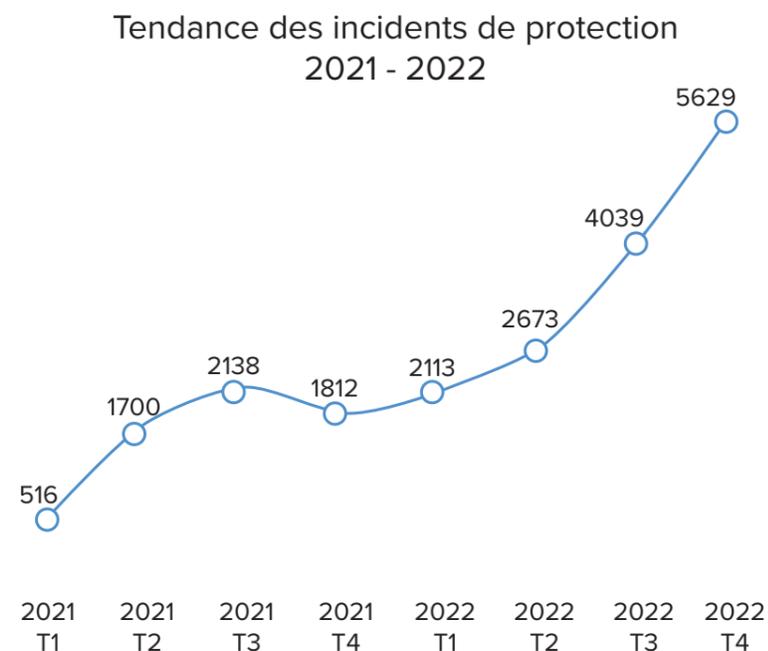
La criminalité reste une préoccupation majeure dans le contexte de la protection, car tant les civils que les hommes en armes ont recours à des activités criminelles pour survivre notamment en raison de la détérioration de la situation économique, de la hausse des prix des denrées alimentaires de base et des réductions de l'aide humanitaire.

De plus, l'impunité contribue à la commission de ces violations, car plusieurs localités sont dépourvues d'autorités judiciaires.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, les équipes de monitoring de protection ont continué de documenter une augmentation globale du nombre de incidents de protection due à une plus grande présence de groupes armés sur des axes non surveillés par les forces de sécurité de l'Etat, ses alliés ou la MINUSCA.

Il convient également de noter que le réseau d'informateurs clés continue d'être renforcé, notamment depuis juillet avec la création de nouveaux comités de protection dans certains endroits.

Au cours de la période d'analyse, la situation sécuritaire en RCA est restée précaire et imprévisible. Avec l'arrivée de la saison sèche et la mobilité limitée des forces étatiques et de leurs partenaires en raison de la crise du carburant, les groupes armés non étatiques sont devenus de plus en plus actifs.



### 5629 Incidents de protection



### 58 Alertes de protection



## ALERTES DE PROTECTION



# 58 Alertes de protection



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Alerte par préfectures



Les alertes constituent des incidents de protection à grande échelle tels que des affrontements entre groupes armés, des déplacements forcés de population, des incursions de groupes armés, des exactions généralisées contre la population civile et des catastrophes naturelles (inondations, incendies et autres).

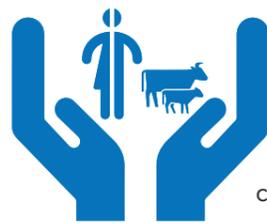
Les équipes du HCR et de ses partenaires ont rapporté **58 alertes de protection**, soit une augmentation de 45% par rapport au trimestre précédent (40 alertes). Cette augmentation du nombre d'alertes est due à une augmentation du nombre de cas d'incendies pendant la saison sèche ainsi qu'à une augmentation des exactions contre la population civile par les groupes armés.

Les groupes armés ainsi que les forces de sécurité et leurs alliés sont impliqués dans 79 pour cent de ces alertes, notamment dans les préfectures de l'Ouham et l'Ouaka. Les catastrophes naturelles (inondations et incendies) représentent 16 pour cent des alertes.

**45%**  
d'augmentation  
par rapport au  
trimestre  
précédent.

## FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

### La transhumance



Les activités de transhumance génèrent des conflits fréquents dans les zones rurales où la présence de l'État est particulièrement faible.

Ces conflits sont intensifiés par d'autres facteurs tels que l'insécurité, l'éclatement des couloirs traditionnels de transhumance, le changement climatique, l'expansion des cultures et l'augmentation du nombre de têtes de bétail, qui entraînent tous une concurrence accrue pour les ressources naturelles. Le pourcentage d'incidents liés aux activités de transhumance a diminué de 2 points par rapport au trimestre précédent bien qu'en termes absolus, ils aient légèrement augmenté de 5 pour (de 235 à 248 cas) coïncidant avec une augmentation des déplacements qui ont lieu normalement pendant la saison sèche.

C'est précisément au cours de ces déplacements que les éleveurs de bétail sont le plus exposés aux violations perpétrées par les forces régulières et ses alliés (15 pour cent des incidents liés à la transhumance) ou les groupes armés (32 pour cent) qui contrôlent les routes, telles que la taxation illégale, l'extorsion, le vol, l'agression physique et même l'homicide.

Pour éviter les contrôles sur la route, souvent les éleveurs se sont écartés des couloirs traditionnels, provoquant la destruction de champs appartenant à la population locale sédentaire lors du passage du bétail (10 pour cent des incidents liés à la transhumance). Les conflits entre pasteurs et agriculteurs donnent lieu à des disputes au cours desquelles les attaques physiques et les meurtres sont fréquents, d'autant plus aggravés par le fait que les transhumants portent des armes à feu pour se défendre et défendre leurs troupeaux.

Les préfectures qui ont enregistré le plus grand nombre d'incidents liés à ces activités de transhumance sont la Nana-Mambéré (18 pour cent), la Haute-Kotto (17 pour cent), l'Ombella M'Poko (14 pour cent), et la Nana-Gribizi (10 pour cent).

## 4% d'incidents liés à la transhumance



## 3 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie



### Les accusations de sorcellerie



En RCA, la pratique de la sorcellerie et du charlatanisme est considérée comme une infraction par le code pénal. Cependant, la plupart des accusations de sorcellerie sont rarement formalisées devant les institutions de l'État.

Ces accusations résultent souvent de procédures de justice locale dans lesquelles les membres de la communauté accusent les victimes d'avoir causé la maladie ou la mort d'une personne au sein de la communauté ou de la famille.

Un total de 163 incidents de protection documentés au quatrième trimestre 2022 étaient liés à ces allégations de sorcellerie représentant 3 pour cent du nombre total d'incidents compilés au cours de cette période. Les accusations de sorcellerie ont principalement conduit à des attaques contre le droit à la vie et à l'intégrité physique (70 pour cent) suivies d'atteintes au droit à la propriété (13 pour cent), de cas de VBG (10 pour cent) ou de violations du droit à la liberté (6 pour cent).

Ces incidents sont principalement attribués à des membres de la communauté (77 pour cent) ou à la famille de la victime (13 pour cent), tandis que 7 pour cent sont attribués aux forces de l'ordre et de sécurité étatiques (7 pour cent) ou à des groupes armés (3 pour cent).

Environ 29 pour cent des victimes présentaient une certaine forme de vulnérabilité, principalement des femmes seules chefs de famille ou des personnes âgées. Il faut noter que 18 pour cent des victimes d'incidents liés à des accusations de sorcellerie sont des personnes âgées alors que seulement 1 pour cent des victimes d'incidents non liés à des accusations de sorcellerie sont des personnes âgées.

Les préfectures où le nombre de ces incidents est le plus élevé sont la Lobaye (33 pour cent, notamment dans la sous-préfecture de Mbaiki), la Mambéré-Kadeï (18 pour cent) et la Nana-Mambéré (16 pour cent, notamment dans la sous-préfecture de Baboua).

## FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

### Les tensions intercommunales et violations de droit à motivation ethnique ou religieuse



Dans certaines régions du pays, les personnes appartenant à certains groupes ethniques font l'objet d'exactions de la part d'hommes en armes ou d'incidents au sein de la communauté.



Les musulmans et/ou les peuls sont souvent la cible d'opérations contre-offensives et des opérations des fouilles menées par les autorités et leurs alliés pour identifier les éléments armés qui tentent de passer inaperçus parmi les civils. Ces opérations se traduisent par des arrestations et des détentions arbitraires et illégales, des agressions physiques ainsi que différents types de violations des droits de propriété.

Cependant, il ressort clairement de l'analyse que ces incidents sont motivés par des raisons économiques plutôt qu'ethniques, notamment en raison de la détérioration de la situation économique en RCA dans son ensemble. Par exemple, les personnes arrêtées ou détenues parce qu'elles sont soupçonnées de collaborer avec des groupes armés sur la base de leur groupe ethnique sont généralement libérées après avoir payé une somme d'argent.

### L'insécurité alimentaire



La situation d'insécurité alimentaire en RCA reste préoccupante en raison des années de conflit et est encore aggravée par la crise mondiale générée par le conflit en Ukraine. Le prix des produits pétroliers a connu une tendance à la hausse, ce qui a entraîné une augmentation des coûts de transport et du prix des denrées alimentaires de base.

Les derniers résultats du cadre intégré de classification des phases de la sécurité alimentaire (IPC) montrent qu'environ 2.7 millions de personnes en RCA sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Bien que l'insécurité alimentaire affecte l'ensemble de la communauté, les femmes et les enfants sont les plus touchés.

L'insécurité alimentaire accroît la violence domestique au sein des ménages, augmente les mariages d'enfants en tant que stratégie d'adaptation négative et l'abandon de l'éducation par les enfants qui sont contraints de travailler pour contribuer au revenu familial. Environ 15 pour cent des incidents sont étroitement liés aux activités de recherche de nourriture ou de l'eau.

### L'absence de documentation civile



Selon les estimations du HCR, la grande majorité de la population centrafricaine ne possède pas de document d'identité. Selon les données des enquêtes de perception auprès des chefs de famille, le document d'identité le plus couramment en possession des citoyens centrafricains est l'acte de naissance ou la carte électorale (environ 70 pour cent des personnes interrogées).



Cependant, ces documents ne sont pas valables comme pièces d'identité selon la loi centrafricaine, qui prévoit des sanctions au cas où un ressortissant ne présenterait pas ses pièces d'identité. Les moniteurs de protection ont documenté 77 incidents liés au manque de documents d'identité, tous perpétrés par les forces de l'ordre et les forces de sécurité de l'État.

Les incidents les plus courants liés à l'absence de documentation sont les arrestations ou détentions arbitraires, l'extorsion et l'imposition de taxes illégales notamment dans les zones contrôlées par des agents de l'État et ses alliés dans l'ouest du pays. L'impact de l'absence de documents civils a été amplifié par les contrôles d'identité dans le cadre des opérations militaires contre les groupes armés.

# VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 28 pour cent des incidents de protection rapportés pendant la période d'analyse. En termes absolus, la tendance est à la hausse depuis le début de 2021, avec une augmentation de 34 pour cent par rapport aux trimestres précédents.<sup>5</sup>

Cette augmentation s'explique en partie par le renforcement des capacités des membres des structures communautaires, la persistance des conflits armés, la réponse limitée des autorités étatiques et, surtout, la situation d'insécurité alimentaire qui a exacerbé la violence domestique.

Les causes à la base de ces incidents VBG sont notamment la consommation d'alcool et de drogues, la pauvreté, l'ignorance, les coutumes et pratiques traditionnelles, les disputes conjugales, la confiscation des ressources familiales par les hommes, ainsi que la promiscuité dans certains sites et localités.

96 pour cent des survivant(e)s des cas de VBG sont des femmes et des filles. Les hommes et les garçons représentent 4 pour cent des survivants et sont plus vulnérables en raison de la peur de la stigmatisation et du manque de services adaptés pour eux.

En moyenne, 74 pour cent des femmes chefs de ménages interrogées dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé qu'il y a des **endroits dans la zone où ils résident où les femmes et les filles ne se sentent pas en sécurité**, les principaux étant loin de la communauté (85 pour cent), lors de la recherche de bois ou d'eau (45 pour cent) et les champs (34 pour cent).

D'après les relais communautaires consultés, les principaux problèmes menaçant les femmes et les filles au sein leurs communautés sont principalement les violences physiques (74 pour cent), les violences sexuelles (66 pour cent), les mariages forcés (64 pour cent) et les violences domestiques (49 pour cent).

**44%**  
des cas de VBG  
sont des  
agressions  
physiques.



**1590 violations basées sur le genre**



**44% sont des agressions physiques**



**20% sont des viols**



**16% sont des violences psychologiques et émotionnelles**



**10% sont des dénis de ressources, de services et d'opportunités**



**7% sont des agressions sexuelles**



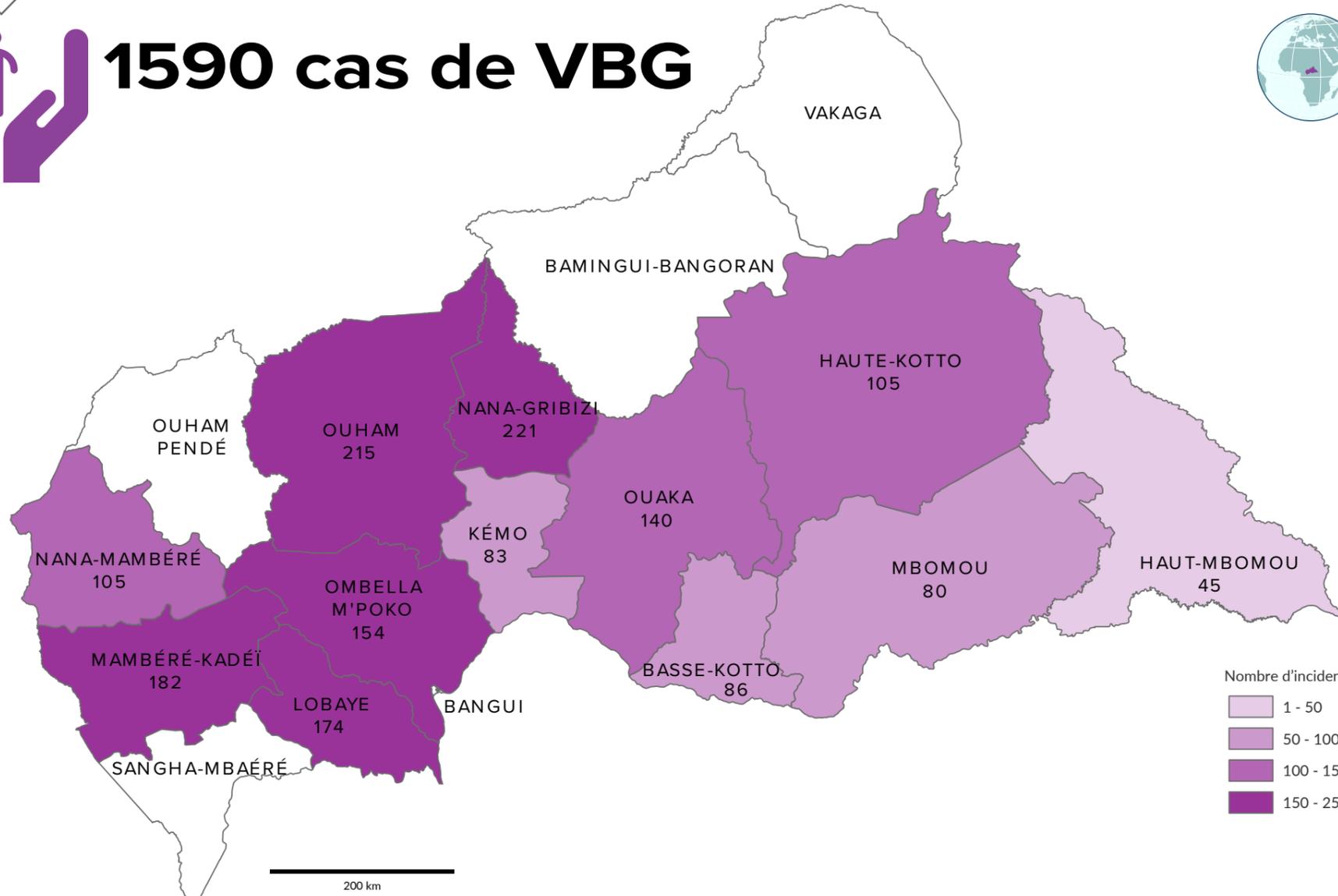
**3% sont des mariages forcés**

<sup>5</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les violences sexuelles contre des enfants liées à des conflits, tels que définis dans la Résolution 1612.

# VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE



## 1590 cas de VBG



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Violences sexuelles basées sur le genre par préfectures

Les préfectures ayant le pourcentage le plus élevé de cas de VBG sont le Mbomou (82 pour cent de tous les incidents), la Basse-Kotto (64 pour cent), la Nana-Gribizi (48 pour cent) et l'Ombella M'Poko (45 pour cent).

Les auteurs présumés des cas de VBG sont principalement des membres de la famille (71 pour cent), généralement le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime/survivant(e).

Comme au trimestre précédent, environ **11 pour cent de ces cas de VBG ont eu lieu dans des sites de PDI ou des lieux de regroupement**, notamment au site PK3 à Bria (préfecture de la Haute-Kotto), le site catholique à Alindao (préfecture de la Basse-Kotto) et le site Bougouyo à Ippy (préfecture de l'Ouaka)

**11%**  
Des cas de VBG ont lieu dans des sites de PDI.

# VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

## Les agressions physiques



42 pour cent des cas de VBG enregistrés par les équipes de protection ont été identifiés comme des **agressions physiques** (une augmentation de 2 points par rapport au trimestre précédent). Dans 80 pour cent des agressions physiques sont des cas de violence domestique perpétrée par le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime.

Des pratiques néfastes tels que des mutilations génitales féminines sont également signalées, mais elles sont sous-représentées dans les données recueillies car elles sont effectuées loin des villes, dans la brousse, pour éviter les soupçons et ainsi échapper aux poursuites judiciaires.

## Les violences psychologiques ou émotionnelles



Les **violences psychologiques ou émotionnelles**, y compris des cas des injures et humiliations, représentent 16 pour cent du total de cas VBG généralement perpétrés par le partenaire ou d'autres membres de la famille de la victime (87 pour cent des cas).

Ces incidents sont principalement motivés par l'abandon des femmes par leurs partenaires respectifs, la discrimination d'une coépouse dans le cas de mariages polygames, et les disputes liées au manque de moyens de survie.

Les incidents de déni de ressources, services et opportunités (10 pour cent des cas VBG). Ainsi que des cas d'agressions physiques, sont généralement perpétrés par les partenaires ou ex-partenaires des victimes (73 pour cent) liés à l'abandon, le harcèlement continu, l'interdiction de participer aux activités sociales ou économiques, ou l'expulsion du domicile familial. D'autres membres de la famille perpètrent également ce type de violence psychologique, notamment contre les veuves et les enfants.

## Les dénis de ressources, services et opportunités



Les incidents de **déni de ressources, services et opportunités** (10 pour cent des cas VBG). Ainsi que des cas d'agressions physiques, sont généralement perpétrés par les partenaires ou ex-partenaires des victimes (73 pour cent) liés à l'abandon, le harcèlement continu, l'interdiction de participer aux activités sociales ou économiques, ou l'expulsion du domicile familial.

D'autres membres de la famille perpètrent également ce type de violence psychologique, notamment contre les veuves et les enfants.

## Les violences sexuelles (viols et agressions sexuelles)



Les **violences sexuelles (viols et agressions sexuelles)** représentent 27 pour cent de cas VBG et en termes absolus, une augmentation de 33 pour cent par rapport au troisième trimestre.

Les auteurs présumés identifiés sont des membres de la communauté (68 pour cent), des membres de la famille de la victime (15 pour cent), des hommes armés (étatiques et non étatiques, 8 pour cent), des transhumants (5 pour cent) et des inconnus (4 pour cent).

Dans presque tous les cas de violence sexuelle, la victime est une femme ou une fille (99 pour cent des cas). Plusieurs cas de viols de filles ont été signalés, dans lesquels de l'argent ou de la nourriture étaient proposés en échange de rapports sexuels.

Depuis le deuxième trimestre de 2022, on constate une augmentation du nombre de viols commis par de jeunes adolescents.

Environ 66 pour cent des survivantes parmi les 441 cas de violences sexuelles signalés au cours du quatrième trimestre sont des enfants entre 3 et 17 ans. Les sous-préfectures qui ont enregistré le plus de cas de violences sexuelles contre les enfants (hors de violations présumées de la Résolution 1612) sont Bria, Kaga-Bandoro, Kabo et Damara. Environ 66 pour cent de ces cas n'ont pas été rapportés aux autorités généralement parce que les parents ou les tuteurs de la victime ont conclu un accord avec l'auteur de l'agression.

## Les mariages forcés



Les mariages forcés (2 pour cent) restent sous-rapportés. Au total, 19 cas de mariage forcé ont été enregistrés, les principales victimes étant des filles âgées de 9 à 17 ans (18 sur 19)<sup>6</sup> du fait de la pression de leur communauté, la pauvreté, parce qu'elles tombent enceintes ou pour empêcher la fille de perdre sa virginité avant le mariage.

Ces types de mariages forcés (et précoces) sont généralement coutumiers et/ou religieux et ne sont donc pas légalement valables, ce qui pose des problèmes d'héritage en cas de décès de l'un des conjoints.

Dans quatre des cas enregistrés, les filles ont été forcées d'épouser un membre des forces de sécurité de l'État ou du groupe armé Unité pour la paix en Centrafrique (UPC). La plupart de ces cas ont été documentés dans les préfectures de l'Ouham (sous-préfectures de Kabo et Bouca), la Nana-Mambéré (sous-préfectures de Abba et Baboua) et la Mambéré-Kadéï (sous-préfectures de Berberati et Carnot).

<sup>6</sup> Selon le Code de la famille (articles 209 et 211) et le Code de protection de l'enfant (articles 53 et 193), l'âge minimum du mariage est de 18 ans.

## PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉOLUTION 1612

Les équipes de protection ont identifié 21 violations graves présumées contre des enfants, telles que décrites dans la Résolution 1612.<sup>6</sup> Le HCR et ses partenaires partagent des informations pertinentes pour le MRM (Monitoring and Reporting Mechanism) chargé de vérifier les violations, de suivre les tendances et de compiler les rapports.

Cela représente une baisse de 28 pour cent par rapport au trimestre précédent, où 29 violations présumées ont été documentées.

Sur l'ensemble de l'année 2022, y compris le dernier trimestre, ces violations représentent 1 pour cent du nombre total d'incidents de protection documentés. Les garçons, âgés de 14 à 17 ans, représentent 43 pour cent des victimes et les filles, âgés de 10 à 17 ans, 57 pour cent, ces dernières représentant tous les cas de violence sexuelle.

Environ la moitié de violations se sont produits dans la forêt ou dans les champs autour de la communauté de la victime tandis que les autres ont eu lieu dans le cadre des incursions de groupes armés dans les villages ou de contrôles illégaux sur les axes. Au moment de la collecte des données, seul 1 cas sur 3 avait été rapporté aux autorités locales.

Comme au trimestre précédent, les violences sexuelles et les enlèvements commis contre les enfants représentent le pourcentage le plus élevé de cas.

Les violences sexuelles contre des enfants ont souvent été commises dans le contexte d'autres violations graves, tels que des enlèvements. Les cas de meurtre et de mutilation d'enfants ont diminué de 4 à 2 et les cas de recrutement et d'utilisation de 1 à 2 par rapport au trimestre précédent ou les enfants ont servi à transporter du matériel et à accomplir d'autres tâches auxiliaires.

Dans le cadre des enquêtes de perception, les relais communautaires ont identifié les 5 principaux problèmes de protection affectant les enfants de leur communauté comme étant les mariages des enfants (signalé par 67 pour cent des répondants), les négligences (60 pour cent), les violences sexuelles (59 pour cent), le travail des enfants (55 pour cent), et les violences domestiques (34 pour cent).

**42**  
cas de  
mariages forcés.

<sup>6</sup> En 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1612 pour établir un mécanisme des Nations Unies pour surveiller et signaler les six violations graves suivantes contre les enfants pendant les conflits armés. La Résolution 1612 a identifié six violations graves : meurtre ou mutilation, enlèvement, recrutement ou utilisation des enfants dans des forces ou groupes armés, viol et autre acte grave de violence sexuelle, attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus d'autoriser l'accès des organismes humanitaires aux enfants.



**21 violations contre les enfants (Résolution 1612)**



**57% sont des violences sexuelles commises sur des enfants**



**24% sont des enlèvements d'enfants**



**10% sont des meurtres et mutilations des enfants**



**9% sont des recrutements et utilisation d'enfants**

# PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉOLUTION 1612



## 21 violations Résolution 1612



La plupart des cas sont imputables à des éléments armés des groupes Anti-Balaka et Ex-seleka notamment dans les sous-préfectures de Batangafo (préfecture de l'Ouham) et de Mbres (préfecture de la Nana-Gribizi).

Dans une moindre mesure, les forces de l'ordre et de sécurité, les groupes armés non identifiés et les membres de l'UPC ont été signalés comme des auteurs présumés.

**57%**  
des victimes  
sont des filles.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations 1612 par préfectures

# ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les **atteintes au droit à la vie et/ou à l'intégrité physique** représentent 33 pour cent des incidents de protection, la même proportion par rapport au troisième trimestre.

Les violations perpétrées par les forces de sécurité ou de défense de l'État (13 pour cent) sont étroitement liées à l'abus de pouvoir, à l'usage excessif de la force, au manque de documents et/ou à des accusations contre des civils de participer ou de collaborer avec des groupes rebelles.

Les agressions physiques perpétrées par les forces de l'État impliquent souvent la commission d'autres types de violations, tels que des taxations illégales, des extorsions et des arrestations ou détentions arbitraires ou illégales.

Les principaux groupes armés identifiés comme auteurs présumés sont l'UPC, Ex-seleka, Anti-balaka et 3R.

**33%**  
des incidents  
sont des  
violations du  
droit à la vie et  
à l'intégrité  
physique.

**2055 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique**



**90% des cas sont des coups et blessures**



**7% des cas sont des homicides**



**3% des cas sont des tortures et des traitements inhumains**



8 Rapport du Secrétaire Général (SG), S/2022/762, 13 octobre 2022, point 25.

# ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

## Les agressions physiques



Les **agressions physiques (coups et blessures)** représentent 90 pour cent des atteintes à l'intégrité physique enregistrés. Au total, 1,851 cas d'agressions physiques ont été enregistrés au quatrième trimestre, soit une augmentation de 54 pour cent par rapport au troisième trimestre.

Cette augmentation du nombre de cas est particulièrement liée à la consommation excessive d'alcool depuis la fin du mois de novembre, notamment pendant les fêtes de fin d'année, de Noël et même des célébrations liées à la Coupe du monde de football.

Cependant, comme dans les périodes d'analyse précédentes, d'autres raisons continuent de générer des tensions dans la communauté qui se traduisent par des agressions physiques, telles que l'accès aux ressources de base, l'accès aux propriétés ou des relations sentimentales.

La plupart des cas d'agression physique sont attribués à des civils, notamment des membres de la communauté (68 pour cent), car la majorité des cas perpétrés par des membres de la famille (11 pour cent) constituent des cas de violence domestique classés parmi les incidents de VBG.

D'autre part les agressions physiques perpétrées par des hommes armés représentent 18 pour cent généralement liés à d'autres incidents tels que des vols, des braquages, des extorsions de biens ou des restrictions de mouvement ou des accusations de collaboration avec les opposants respectifs dans le contexte de la crise en RCA

## Les homicides ou les meurtres



Les **homicides ou les meurtres** représentent 7 pour cent des atteintes au droit à la vie/intégrité physique.

En termes absolus, cela représente une augmentation de 68 pour cent par rapport au trimestre précédent (de 91 à 153 cas).

Ces décès sont principalement liés à des conflits intercommunautaires, à des représailles et à d'autres incidents tels que des vols et des enlèvements dans lesquels des armes à feu ont été utilisées.

En ce qui concerne ce dernier scénario, il convient de noter qu'un grand nombre de meurtres sont liés aux activités de transhumance (32 pour cent). Concernant les auteurs de ces violation le plus grand pourcentage de ces meurtres a été attribué à des groupes armés (38 pour cent).

## La torture ou les traitements inhumains



Un total de 57 cas de torture ou des traitements inhumains ont été documentés au cours du troisième trimestre, ce qui ne représente pas de changement significatif par rapport au trimestre précédent.

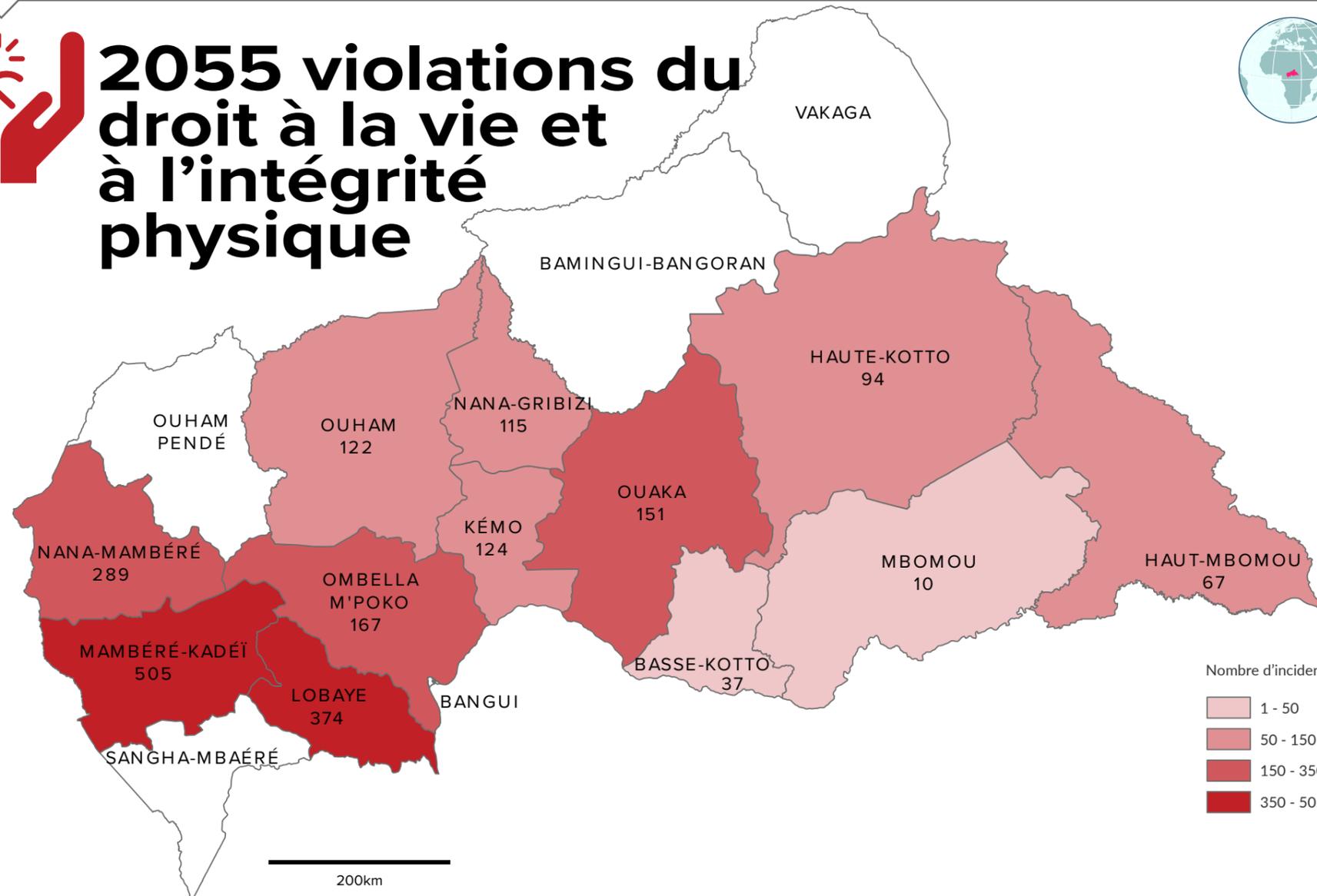
Ces actes sont généralement perpétrés par les forces de sécurité de l'État ou des groupes armés, principalement dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, le Kémo, la Nana-Gribizi, l'Ouham et l'Ouaka.

Les cas de meurtres sont généralement liés à des demandes de paiement d'une somme d'argent, des extorsions, des règlements des comptes ou des représailles.

# ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE



## 2055 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique par préfectures

L'incidence des incidents liés aux atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique est la plus élevée dans les régions où la présence des forces régulières et ses alliés est la plus forte dans les préfectures de la Nana-Mambéré, l'Ouham (notamment dans la sous-préfecture de Batangafo), l'Ouaka et le Mambéré-Kadéï.

D'autre, environ 8 pour cent des violations à la vie ou à l'intégrité physique auraient été commis par des groupes armés notamment dans les préfectures de l'Ouaka, la Nana-Mambéré et l'Ouham, où les affrontements entre groupes armés et forces régulières ont été plus intenses ces derniers mois.

On constate une forte concentration et une augmentation des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique contre les civils dans la sous-préfecture de Ndjoukou (prefectura de la Kémo), surtout en novembre et décembre 2022, en raison des affrontements entre deux factions du groupe armé Anti-Balaka dirigées respectivement par Ayoloma et Sioni Mènè.

La plupart de ces décès sont le résultat de représailles contre des civils accusés de collaborer avec les opposants de l'un ou l'autre groupe.

**8%**  
des violations  
auraient été  
commis par des  
groupes armés.

# ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

## Les arrestations et les détentions arbitraires et/ou illégales



Les arrestations et les détentions arbitraires ou illégales ont considérablement augmenté de 111 jusqu'à 204 cas entre le troisième et quatrième trimestre, soit une augmentation de 84 pour cent. Pratiquement toutes ces violations sont attribuées aux forces de sécurité et de maintien de l'ordre (92 pour cent) et, dans une moindre mesure, aux groupes armés qui contrôlent certaines zones du territoire (8 pour cent). Les préfectures qui comptent le plus grand nombre de cas documentés sont la préfecture de la Nana-Mambéré (notamment la sous-préfecture de Baboua), la Ouaka et l'Ouham, précisément là où il y a le plus de couverture par les forces de sécurité et d'affrontements actifs avec les groupes armés présents dans la zone. Les civils sont principalement victimes d'arrestations et de détentions arbitraires ou illégales sous l'accusation d'avoir des relations avec des groupes armés ou sont étroitement liées à d'autres types de violations comme l'extorsion de biens, la taxation illégale ou la restriction de la liberté de mouvement en raison de l'absence de documents civils. Souvent, la victime ou ses proches sont obligés de payer une somme d'argent pour la libération sans l'application des procédures formelles.

## Les enlèvements ou tentative d'enlèvement



Les enlèvements et les tentatives d'enlèvement continuent d'augmenter chaque trimestre. Au cours du quatrième trimestre 124 cas ont été signalés, soit une augmentation de 14 pour cent par rapport au trimestre précédent. Environ 80 pour cent de ces cas sont attribués à des groupes armés, notamment des éléments assimilés aux Anti-balaka et 3R, qui cherchent à obtenir des avantages économiques en échange de la libération de la victime ou en représailles pour une prétendue collaboration avec les forces de l'État. L'incidence est plus élevée dans les sous-préfectures de Baboua (préfecture de la Nana-Mambere), Batangafo (préfecture de l'Ouham), Kaga-Bandoro et Mbres (préfecture de la Nana-Gribizi), suivant la tendance des mois précédents.

## Les travaux forcés



Au total, 41 cas de travaux forcés ont été enregistrés soit une augmentation de 356 pour cent alors que 9 cas ont été enregistrés au cours du trimestre précédent. La plupart des cas ont été enregistrés dans les préfectures de la Nana-Gribizi (54 pour cent dans les sous-préfectures de Mbrès et Kaga Bandoro) et du Haut-Mbomou (37 pour cent dans les sous-préfectures d'Obo et Zemio). Les endroits les plus propices à ce type d'abus sont les points de contrôle des autorités ou des groupes armés non étatiques.

Les victimes sont généralement contraintes de transporter des marchandises, d'effectuer des travaux d'entretien au poste de contrôle ou d'approvisionnement en nourriture. Les auteurs sont généralement les agents de sécurité de l'État ou des membres du groupe armé UPC.

## Les arrestations et les détentions arbitraires et/ou illégales



Les 22 cas de **restriction de mouvements** qui ont été documentés sont étroitement liés au refus des victimes de payer des frais illégaux ou à l'absence de documents.

Ces limitations sont imposées à la fois par les forces de sécurité et par des groupes armés non étatiques qui installent des points de contrôle illégaux sur les axes.

# ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ



## 395 violations du droit à la liberté



En termes absolus, les **violations du droit à la liberté** ont augmenté de 41 pour cent par rapport au troisième trimestre, poursuivant une tendance à la hausse depuis le début de 2022.

Ces violations représentent encore 7 pour cent de tous les incidents de protection signalés au cours de la période d'analyse.

**7%**  
des incidents  
sont des  
violations du  
droit à la  
liberté.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la liberté par préfectures

# ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

## Les vols et braquages



Les cas de **vols et braquages** représentent 54 pour cent des atteintes contre la propriété qui sont récurrentes dans toutes les préfectures couvertes par le projet bien qu'avec une incidence plus élevée dans les préfectures de le Haut-Mbomou (47 pour cent des incidents), l'Ouham (44 pour cent), la Nana-Mambéré (39 pour cent) et le Mambéré-Kadéï (32 pour cent).

## Les taxes illégales et extorsions de biens



L'imposition de taxes illégales ainsi que les cas d'extorsion de biens sont récurrentes dans tout le pays. Les cas de taxation illégale et d'extorsion de biens continuent d'augmenter, avec une hausse de 35 pour cent par rapport au trimestre précédent.



Les préfectures qui ont enregistré le plus d'incidents sont celles de l'ouest (119 dans la Nana-Mambéré et 37 cas dans la Mambéré-Kadéï) et du centre du pays (111 cas dans l'Ouaka et 73 dans l'Ouham), celles où le gouvernement a plus de présence.

Des groupes armés ont été identifiés comme auteurs présumés des cas de taxation illégale et extorsion, notamment dans les préfectures de l'Ouham et du Haut-Mbomou. Comme lors des trimestres précédents, les membres de l'UPC sont les auteurs du plus grand nombre de cas de taxation illégale et d'extorsion, suivis par les ex-Seleka. Les endroits les plus propices à de tels incidents sont les postes ou points de control et les zones de mouvements transfrontaliers

## Les destruction de biens



Le nombre de cas de **destruction de biens** a augmenté de 67 pour cent par rapport à la période d'analyse précédente. Cela est dû à l'arrivée de la saison sèche avec une augmentation des mouvements de transhumance qui sont généralement la cause de la destruction des cultures.



**1563 violations du droit à la propriété**



**54% sont des vols et des braquages**



**18% sont des taxes illégales**



**15% sont des extorsions de biens**



**5% sont des destructions de propriétés**



**3% sont des incendies criminels**

# ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ



## 1563 violations du droit à la propriété



Les **violations des droits de propriété** représentent 28 pour cent des incidents signalés au cours de la période analysée. Ce type d'incident a continué à augmenter, surtout à partir du milieu de l'année.

Entre le troisième et le quatrième trimestre, l'augmentation a été de 24 pour cent, de 1,190 à 1,563 incidents.

La crise économique et les difficultés d'accès aux ressources de base et de subsistance, notamment la nourriture, restent les principales causes de ces incidents. Ces circonstances poussent les civils, les groupes armés et les autorités à commettre de crimes de ce type afin d'obtenir des sources de revenus alternatives.

**28%**  
des incidents  
sont des  
violations  
du droit à la  
propriété.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la propriété par préfectures

## PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Suivant les tendances générales observées depuis le début de l'année 2022 et au cours de 2021, la majorité de incidents sont attribués à des **membres connus de la communauté et des membres de la famille** proche des victimes (58 pour cent). En termes absolus, les incidents commis par des civils, notamment par des membres connus de la communauté, ont le plus augmenté par rapport à la période analysée.

Le pourcentage d'incidents attribués à des civils est plus élevé dans les préfectures de Lobaye (environ 91 pour cent) et la Basse-Kotto (80 pour cent). Les incidents perpétrés par des membres de **groupes armés** ont diminué de 3 pour cent par rapport au trimestre précédent.

Le pourcentage d'incidents attribués à des civils est plus élevé dans la préfecture de l'Ouaka (38 pour cent) et Haut-Mbomou (38 pour cent). Environ 15 pour cent des incidents de protection résulteraient de l'action des **forces de l'ordre ou de la sécurité de l'État** et ces alliés avec une incidence plus élevée dans les préfectures de l'Ouaka (31 pour cent), la Nana-Mambéré (28 pour cent) et l'Ouham (23 pour cent)

**58%**  
des incidents  
sont attribués à  
des membres  
connus de la  
communauté.



**34% sont des membres de la communauté ou autres civils**



**24% sont des membres de la famille**



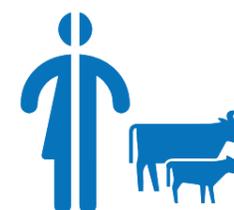
**17% sont des acteurs étatiques armés et des alliés**



**15% sont des groupes armés non étatiques**



**6% sont des personnes inconnues ou d'autres**



**2% sont des transhumants**

## PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

En ce qui concerne les victimes, la représentation proportionnelle de chaque groupe de population par sexe ou par âge est restée exactement la même qu'au trimestre précédent : les hommes représentent 53 pour cent, les femmes 37 pour cent, les filles 8 pour cent et les garçons 2 pour cent.

Les femmes et les filles continuent d'être la majorité des victimes decas de VBG, tandis que les hommes sont plus souvent victimes de toutes les autres catégories de viols.

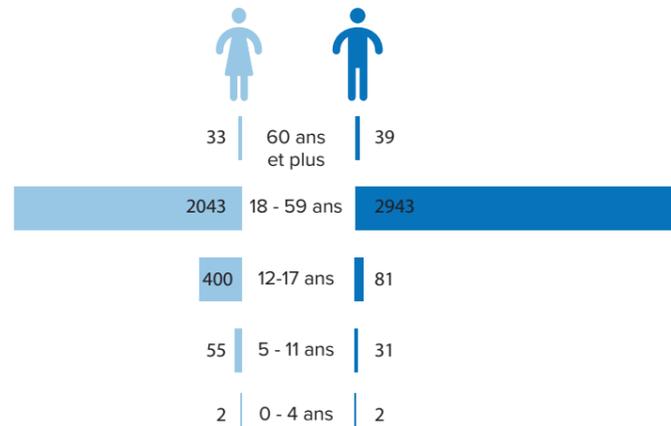
En ce qui concerne le statut des victimes, il n'y a pas eu de changements substantiels dans les pourcentages par rapport au trimestre précédent. Les incidents contre les **résidents** sont signalés dans toutes les préfectures couvertes par le projet.

Les **PDI** représentent la deuxième catégorie de victimes identifiées, dont 71 pour cent des incidents ont été enregistrés dans les préfectures du Haut-Mbomou, la Haute-Kotto (sous-préfecture de Bria) et l'Ouham.

Cette situation géographique est étroitement liée aux déplacements forcés qui ont eu lieu pendant cette période en raison de la présence de groupes armés, des affrontements entre les groupes armés et les forces de l'État et leurs alliés, et de la présence du plus grand site de PDI à Bria.

98 pour cent des incidents contre les **rapatriés (spontanés et facilités)** ont eu lieu dans les préfectures de la Lobaye, la Nana-Mambéré et la Mambéré-Kadéï.

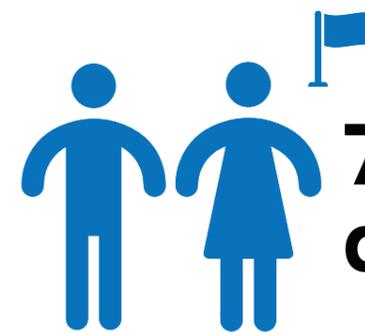
Ce sont les zones qui comptent le plus grand pourcentage de réfugiés centrafricains rapatriés, principalement en provenance du Cameroun et de la RDC. En ce qui concerne les **PDI retournés**, 77 pour cent des incidents se sont produits dans les préfectures du Mbomou (sous-préfecture de Zemio) et de la Nana-Mambéré (sous-préfecture de Baboua).



Par rapport aux victimes de la transhumance, les incidents à leur encontre sont souvent motivés par leur association avec des groupes armés ou la nature de leurs activités économiques, notamment dans la préfecture de l'Ouham où 47 pour cent des incidents contre les personnes transhumantes ont été enregistrés.

Environ 9 pour cent des victimes ont été identifiées comme des **personnes ayant des besoins spécifiques** selon les critères établis par le HCR tels que des femmes cheffes de ménages (44 pour cent), des personnes âgées (16 pour cent), des enfants chefs de ménages (3 pour cent), et d'autres catégories (39 pour cent) comme des enfants non accompagnés, des femmes enceintes ou allaitantes ou des individus en situation de handicap.

**9%**  
des victimes sont des personnes avec des besoins spécifiques.



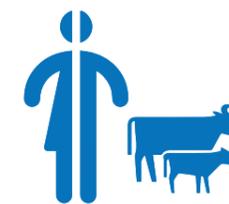
**74% des victimes sont des résidents**



**12% des victimes sont des retournés (PDI retournés et rapatriés)**



**9% des victimes sont des PDI**



**2% des victimes sont des transhumants**



**1% des victimes sont des réfugiés**



**1% des victimes ont d'autres profils**

<sup>9</sup> Le HCR a facilité le retour de 4,609 personnes en 2022 et un total de 31,657 personnes depuis 2017. UNHCR Operational Data Portal, Dashboard RCA - Rapatriement volontaire 2022 septembre <https://data.unhcr.org/es/documents/details/95973>

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, le HCR a maintenu son soutien aux 27 centres d'écoute Ma Mbi Si répartis dans les 12 préfectures couvertes par le projet du Monitoring de Protection.

Les travailleurs psychosociaux et les gestionnaires de cas fournissent un soutien psychosocial aux survivant(e)s qui ont été orientés par les moniteurs de protection ou les structures communautaires vers les centres d'écoute ou la ligne verte gratuite Ma Mbi Si (4006).

La ligne d'assistance Ma Mbi Si facilite l'accès à l'aide pour les survivants de VBG et les personnes à risque qui ne peuvent pas accéder aux centres d'écoute, soit en raison de la distance et du manque de moyens de transport, soit en raison de risques de sécurité.

Le HCR et ses partenaires de mise en œuvre ont organisé 104 séances de sensibilisations par le biais de discussions de groupe pour promouvoir le respect des droits humains, partager des informations sur les mécanismes d'orientation et de prise en charge des survivant(e)s des incidents ainsi que des activités liées aux 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles. Au cours du quatrième trimestre 55,838 personnes y ont été dénombrés.

Le HCR et ses partenaires partagent régulièrement des analyses du contexte de protection avec d'autres partenaires par le biais de clusters, de sous-clusters et de groupes de travail dans les différentes zones de couverture.

Les cas identifiés de VBG et de protection des enfants sont orientés vers les services de prise en charge existants. D'autres cas de protection spécifiques sont transmis aux acteurs concernés en fonction des besoins identifiés.

**Prise en charge des victimes:**

- 1,151 bénéficiaires de l'appui psychosocial dans les centres d'écoute.
- 301 bénéficiaires de l'appui psychosocial vers la ligne téléphonique Ma Mbi Si.
- 94 orientations juridiques initiées.
- 39 référencement vers les acteurs de la protection de l'enfance.
- 210 référencement médicaux.
- 136 référencement en moyen de subsistance
- 75 vers la police ou à d'autres acteurs de sécurité

**Assistance matérielle:**

- 203 assistances individuelles en cash.
- 735 kits de dignité distribués.

**104**

*Séances de sensibilisation.*

## C R E D I T S

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: Réfugiées soudanaises à Pladama-Ouaka, Bambari, Ouaka.

© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:

Gestionnaire d'information: Hannoa Guillaume, [guillauh@unhcr.org](mailto:guillauh@unhcr.org)

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:

**Laura Buffoni**, Deputy Representative (Protection), [buffoni@unhcr.org](mailto:buffoni@unhcr.org)

**Rocio Alamillos**, Associate Protection Monitoring Officer, [alamillo@unhcr.org](mailto:alamillo@unhcr.org)